

Docteur Olivier Heye  
5 Allée du Soleil  
97419 La Possession  
Mail : olivier.hey@wanadoo.fr  
Tel 06 92 40 40 12



A l'attention de Monsieur le Maire

**Objet : Demande d'interdiction d'usage alimentaire du Bisphénol A dans les établissements municipaux**

Monsieur le Maire,

Le bisphénol A (BPA) est un produit chimique généralement associé à d'autres produits chimiques pour la fabrication de plastiques et de résines et utilisé dans de nombreux récipients alimentaires, notamment les biberons.

**Certaines études ont démontré que ce composé chimique agit comme perturbateur endocrinien et ont même établi des liens entre le BPA et les cancers de la prostate ou du sein, l'obésité, le diabète, les dysfonctionnements thyroïdiens ainsi que des troubles du comportement et de la reproduction. Il aurait également des effets néfastes sur le développement du cerveau des fœtus et des nouveau-nés.**

Au nom du principe de précaution, le Canada a interdit, en octobre 2008, les biberons avec BPA. Par ailleurs, plusieurs états américains ont interdit l'utilisation du BPA dans la production de biberons et cinq grands industriels l'ont supprimé de leur production.

Selon l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), qui a rendu publiques le 28 avril dernier des données sur les teneurs en BPA dans les aliments, il peut y en avoir jusqu'à 17 microgrammes/kg pour les sodas et 128 microgrammes/kg pour les conserves. Pour les biberons, les valeurs sont *"inférieures au seuil de détection"*.

L'agence en déduit un niveau moyen d'exposition du consommateur français à environ 1 microgramme/kg de poids corporel/jour, *"très inférieur"* à la dose journalière tolérable (DJT) fixée à 50 microgrammes par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). Si pour l'Afssa ces résultats sont *"rassurants"*, il existe cependant une inquiétude nouvelle, puisque selon le même rapport *"des études récentes font état d'éventuels effets toxiques après des expositions au BPA dans la période périnatale à basses doses, inférieures à la DJT"*

**Une proposition de loi visant à suspendre la commercialisation de biberons contenant du Bisphénol A présentée au Sénat le 27 juillet 2009 a été adoptée le mercredi 24 mars 2010.**

**Les grandes villes de métropole dont Paris ont déjà interdit l'usage du BPA dans les crèches de leur ville.**

Nous sommes persuadés que vous avez à cœur autant que nous la santé des Réunionnais et de vos concitoyens en particulier. **Nous vous demandons en conséquence compte tenu du risque pour la santé de vos administrés de bien vouloir prendre avec le Conseil Municipal un arrêté interdisant non seulement dans les crèches mais dans l'ensemble des établissements municipaux de votre ville l'utilisation du BPA dans toutes ses utilisations alimentaires.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'ARMSE  
Dr Olivier Heye, Président

Copie :  
Agence Régionale de Santé de La Réunion.